

— monsieur Robert Borduas, vice-président – santé et sécurité du travail, Conseil du patronat du Québec inc., en remplacement de madame Céline Dugré-Charron;

— monsieur Bernard Brassard, ex-directeur général, Compagnie Asphalte ltée, en remplacement de monsieur Franco Fava;

— madame France Dupéré, directrice exécutive – ressources humaines, QIT-Fer et Titane inc., en remplacement de monsieur François Pelletier;

— monsieur Simon Prévost, vice-président – Québec, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, en remplacement de monsieur Richard Fahey;

— monsieur Daniel Roy, directeur, Syndicat des Métallus, en remplacement de monsieur Henri Massé;

QUE le décret numéro 618-87 du 15 avril 1987 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail s'applique aux personnes nommées membres du conseil d'administration de cette commission en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

50218

Gouvernement du Québec

Décret 652-2008, 18 juin 2008

CONCERNANT le renouvellement du mandat de trois membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal

ATTENDU QUE le Musée des beaux-arts de Montréal est une personne morale instituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de cette loi, le Musée est administré par un conseil d'administration de vingt et un administrateurs dont neuf sont nommés par le gouvernement et les douze autres sont élus par l'assemblée générale des membres du Musée, parmi ces derniers;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de cette loi, le mandat des administrateurs est d'une durée de trois ans;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 6.1 de cette loi, un administrateur demeure en fonction, malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou jusqu'à ce qu'il soit nommé ou élu de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 399-2004 du 21 avril 2004, mesdames Christiane Charrette et Liliane M. Stewart ainsi que monsieur Brian M. Levitt étaient nommés de nouveau membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Christiane Charette, animatrice et productrice dans les domaines de la radio et de la télévision;

— monsieur Brian M. Levitt, associé et coprésident, Osler, Hoskin & Harcourt;

— madame Liliane M. Stewart, présidente, Fondation Macdonald Stewart.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

50219